COMMUNE DE MONTLUEL
DÉPARTEMENT DE L'AIN

REPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté-Egalité-Fraternité

Arrondissement de BOURG-EN-BRESSE
Canton de Meximieux

REPUBLIQUE FRANCAISE – Liberté – Egalité – Fraternité

COMMUNE DE MONTLUEL
DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL N°2026-02-25-013
Séance du 25 février 2026
Date de convocation : 12 février 2026
Date d'affichage de la convocation : 12 février 2026

L'an deux mil vingt-six, le vingt-cinq février à vingt heures trente minutes, le Conseil Municipal de la commune de MONTLUEL s'est réuni, en son lieu habituel de séance, en session ordinaire sous la Présidence de Madame Anne FABIANO CONTIGLIANI, Maire.

PRESENTS – ABSENTS – PROCURATIONS :

	PRESENTS / ABSENTS	*PROCURATION A*		*PRESENTS / ABSENTS*	*PROCURATION A*
Anne FABIANO CONTIGLIANI	P		Corinne DEBARREIX-PAGE	A	C. GUILLEMOT
Christian GUILLEMOT	P		François CREVOLA	A	
Virginie BECQUET	P		Maryse PACCARD	A	P. BELAIR
Mustafa SARIKAYA	A		Carine MOUSTAUD	A	
Philippe BELAIR	P		Jean-Claude PERON	P	
Aurore SAMIER	P		Inès DUBOIS	A	F. GENILLON
Gilbert BARRIQUAND	P		Pascal JUSSEAUME	P	
Laurence RAVEROT	P		Amara BOUDIB	P	
Irène TOST	A		Anne PIRAT	P	
Christian PRADIER	P		Nadine CHAMARD-COQUAZ	P	
Jean-Luc CHARVET	A	A. FABIANO CONTIGLIANI	Eugène TURLET	A	L. RAVEROT
René BERTRAND	P		Catalina GARCIA	A	
Franck GENILLON	P		Anthony RAMBEAU	P	

SECRETAIRE DE SEANCE : Christian GUILLEMOT

Nombre de conseillers en exercice : 26
Nombre de conseillers présents : 16
Pouvoirs : 5
Nombre de conseillers votants : 21
Quorum : 14

Objet : SCOLAIRE– Adoption de la convention du dispositif « Coup de Pouce »
Rapporteur : Virginie BECQUET, deuxième Adjointe

Virginie BECQUET, deuxième Adjointe, expose d'une part, que Coup de Pouce est une association de loi 1901, agréée par le ministère de l'Éducation nationale en tant qu'association éducative complémentaire de l'enseignement public et agréée Jeunesse Education Populaire, dont la raison d'être est de favoriser la réussite scolaire de tous. Sa mission est la prévention précoce du décrochage scolaire lors des premières années de scolarité.

L'Association conçoit en collaboration avec les chercheurs de l'éducation et aux côtés de l'école, des programmes péri et extra-scolaires, à destination des enfants de la maternelle et des premières années de l'école élémentaire et aux adultes qui les accompagnent, c'est-à-dire les parents, les enseignants et les acteurs de l'éducation. L'objectif de ces programmes est de favoriser la confiance des enfants dans leurs compétences scolaires, de renforcer le sens donné aux apprentissages fondamentaux, et de valoriser le rôle et la place des parents dans l'accompagnement à la réussite scolaire.

Ces programmes s'inscrivent dans une logique d'alliance éducative incluant l'Éducation nationale, les parents et les villes. Ils participent aux politiques menées par les municipalités en faveur de la réussite scolaire, citoyenne et sociale des enfants. Cette alliance éducative participe de cette politique visant l'acquisition de la culture scolaire commune à tous les enfants et particulièrement à la maîtrise du langage oral et écrit, outil décisif de lutte contre les inégalités.

Accusé de réception en préfecture
001-210102620-20260225-2026-02-25-013-DE
Date de réception préfecture : 04/03/2026

Le déploiement des actions de l'Association Coup de Pouce se fait au travers d'un partenariat avec les municipalités. Celles-ci s'engagent aux côtés de l'Association dans le déploiement du Dispositif Coup de Pouce en apportant une contribution financière et un soutien opérationnel à sa mise en œuvre.

Le dispositif Coup de Pouce comporte plusieurs programmes, appelés « clubs », déployés en dehors du temps scolaire, en faveur d'enfants qui ont besoin de vivre davantage de situations de réussite à l'école pour développer leur confiance et leurs compétences scolaires. La ville pilote le dispositif, les animateurs sont recrutés par les enseignants dont le rôle est d'identifier les élèves bénéficiaires du dispositif.

Ainsi, les clubs proposés, composés de cinq élèves maximum, sont les suivants :

Le CLA : Club Langage pour les grandes sections de maternelle, sessions d'une heure

Le CLE : Club Lecture Ecriture pour les CP, sessions d'1h30.

Le CLEM : Club Lecture Ecriture mathématiques pour les CE1, sessions d'1h30

Ainsi, deux clubs sont envisagés, les lundis, mardis et jeudis, sur le temps périscolaire du soir : un CLA et un CLE.

Enfin, une convention et ses annexes, jointe à la présente délibération, encadre le présent dispositif.

Considérant l'intérêt de ce dispositif pour le public visé, exposé ci-dessus,

Madame la Maire invite le Conseil Municipal à délibérer,

Le Conseil municipal après en avoir délibéré à l'unanimité décide :
- D'approuver le dispositif « Coup de Pouce »,
- D'approuver la convention et ses annexes dans leurs termes,
- D'autoriser Madame la Maire à signer la convention annexée à la présente délibération.

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an susdits, Le secrétaire de séance

Pour extrait certifié conforme
Je certifie que le présent acte
a été publié ou notifié selon
les règlements en vigueur

La Maire, Anne FABIANO CONTIGLIANI

Accusé de réception en préfecture
001-210102620-20260225-2026-02-25-013-DE
Date de réception préfecture : 04/03/2026